



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

## Trente-septième session

**Colombo (Sri Lanka), 31 janvier - 2 février 2024 et 19-22 février 2024**

## Note aux délégués

### Organisation de la Conférence régionale

1. La réunion ministérielle de la 37<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (#APRC37) se tiendra essentiellement en présentiel, et en ligne pour les participants qui le souhaitent, du 19 au 22 février 2024, à Colombo (Sri Lanka). La cérémonie d'ouverture aura lieu le 20 février 2024.
2. La réunion des hauts fonctionnaires se déroulera en ligne, du 31 janvier au 2 février 2024. La réunion des hauts fonctionnaires et la réunion ministérielle seront enregistrées et des services de traduction/d'interprétation seront assurés pour tous les points de l'ordre du jour.
3. Le lien vers le formulaire d'inscription destiné aux délégations de la réunion des hauts fonctionnaires (entièrement en ligne) et à celles de la réunion ministérielle (en présentiel ou en ligne) figure ci-après. Il est d'usage que les hauts fonctionnaires assistent également à la réunion ministérielle. Dans tous les cas, les participants peuvent s'inscrire ici: <https://eur.event.me/4mv2Q>.
4. Tous les horaires de séance indiqués dans le présent document correspondent à l'heure de Sri Lanka (UTC + 5 h 30).
5. Le lien permettant de s'inscrire aux réunions en ligne sur Zoom sera communiqué dans un message distinct, après confirmation de l'inscription. Une simulation de la réunion des hauts fonctionnaires en ligne sera organisée un peu avant la tenue de la Conférence régionale afin de s'assurer que les membres n'ont pas de problèmes de connexion. Nous recommandons fortement aux délégations d'assister à cette simulation afin de s'assurer que tous les problèmes techniques de connexion et toutes les difficultés rencontrées soient résolus avant la véritable session à distance de la Conférence régionale. Des précisions supplémentaires seront communiquées en temps utile.
6. Pendant la session, un programme des séances sera publié quotidiennement sur la page web de la Conférence régionale. On y trouvera des informations détaillées sur les activités de la Conférence régionale, le calendrier des réunions et les points à l'examen, ainsi que divers renseignements d'ordre général.
7. L'ordre du jour provisoire, le calendrier provisoire et la liste provisoire des documents seront mis à disposition en temps voulu sur le site web de la Conférence régionale, à l'adresse <https://www.fao.org/events/detail/aprc37/>.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

## Langues de travail

8. Les langues de travail de la Conférence régionale sont l'anglais, le chinois, le français et le russe. Les documents seront publiés dans ces quatre langues et l'interprétation simultanée sera assurée pendant la réunion des hauts fonctionnaires et la réunion ministérielle.

## Relations avec les médias et information du public

9. Pendant toute la durée de la Conférence régionale, le chargé d'information sera responsable des contacts avec la presse et des questions concernant l'information du public.

## Documents

10. Pendant toute la durée de la Conférence régionale, le fonctionnaire chargé des documents de la Conférence veillera à ce que tous les documents actualisés de la Conférence et le programme des séances soient publiés sur la page web de la Conférence régionale, à l'adresse <https://www.fao.org/events/detail/aprc37/>.

11. Les documents de travail seront mis à la disposition de tous les membres et organisations participants, avant le début de la Conférence régionale, au fur et à mesure de leur réception par le secrétariat, à l'adresse <https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/aprc37/documents/fr/>.

12. Une section réservée aux membres a été créée pour que ceux-ci puissent échanger et poser des questions au sujet des documents et des points de l'ordre du jour de la Conférence régionale. À ce propos, les membres peuvent communiquer leurs questions et/ou leurs observations à l'adresse suivante: [APRC-Dialogue@fao.org](mailto:APRC-Dialogue@fao.org). Les mots de passe et les noms d'utilisateur seront envoyés à tous les membres. Les questions, et les réponses du secrétariat, seront publiées dans l'espace de dialogue des membres.

## Communication préalable du texte des discours et des déclarations

13. Les chefs de délégation de la réunion ministérielle sont invités à limiter à 800 mots maximum leurs déclarations écrites, soit une intervention de cinq minutes maximum. Afin que leurs propos soient restitués le plus fidèlement par les interprètes, les délégués sont priés de bien vouloir faire parvenir une copie électronique, en anglais, de la déclaration qu'ils prononceront en séance, au secrétariat de la Conférence régionale à l'adresse [APRC-Dialogue@fao.org](mailto:APRC-Dialogue@fao.org), le lundi 12 février 2024 au plus tard. La FAO publiera ces déclarations sur la page web de la Conférence régionale, à l'adresse <https://www.fao.org/events/detail/aprc37/>.

14. Les interventions des chefs de délégation lors de l'examen du point sur la hiérarchisation des besoins des pays et de la région seront programmées selon l'ordre alphabétique des noms des pays<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les interventions des délégués qui assistent à la Conférence régionale par visioconférence peuvent être effectuées en direct ou être préenregistrées. La durée de chaque intervention ne devra pas dépasser quatre minutes (800 mots). Nous invitons les chefs de délégation qui participent à distance à la réunion ministérielle à préenregistrer leurs interventions afin de limiter le risque de problème de connexion lorsqu'ils s'exprimeront. Les interventions préenregistrées seront diffusées au cours de la Conférence régionale, au moment qui convient (lors de la réunion ministérielle). Le texte des déclarations écrites et les transcriptions des déclarations préenregistrées doivent être communiqués par courriel au secrétariat le 12 février 2024 au plus tard, à l'adresse [APRC-Dialogue@fao.org](mailto:APRC-Dialogue@fao.org), aux fins de leur interprétation.

Les versions finales des déclarations vidéo doivent être enregistrées au format MP4 uniquement et doivent parvenir au secrétariat de la Conférence régionale le lundi 12 février 2024 au plus tard. Les vidéos doivent être envoyées à l'adresse [APRC-Dialogue@fao.org](mailto:APRC-Dialogue@fao.org), via un service commercial de transfert de fichiers volumineux.

Les caractéristiques techniques des interventions préenregistrées sont les suivantes: 1. L'enregistrement/la vidéo doit être produit(e) en haute définition (Full HD 1080 x 1920 pixels). 2. Le fichier, au format MP4 uniquement

## Correspondance écrite transmise à l'avance sur les points de l'ordre du jour

15. Compte tenu des contraintes liées au grand nombre de fuseaux horaires dans la région Asie et Pacifique et afin de gagner du temps et de faciliter les travaux de la Conférence régionale, la procédure de correspondance écrite sera le principal mode d'examen des points figurant à l'ordre du jour provisoire.

16. Dans le cadre de cette procédure de correspondance écrite, les membres sont invités à communiquer leurs questions et observations par courrier électronique, à l'adresse [APRC-Dialogue@fao.org](mailto:APRC-Dialogue@fao.org), si possible deux semaines avant la réunion des hauts fonctionnaires au plus tard (soit avant le 17 janvier 2024). Ces contributions seront ensuite publiées dans l'espace de dialogue régional, au fur et à mesure de leur réception. Veuillez indiquer clairement en objet du courrier électronique et dans le corps du message le point de l'ordre du jour auquel correspondent les observations ou les contributions.

17. Les membres pourront accéder, au moyen d'un mot de passe, à l'espace de dialogue régional à l'adresse <https://www.fao.org/aprc37-dialogue/en>. L'accès sera réservé aux délégations des membres, qui recevront un nom d'utilisateur et un mot de passe dans un courrier électronique distinct.

18. Le cas échéant, le secrétariat communiquera des réponses écrites aux contributions reçues. Il rédigera une réponse récapitulative aux observations reçues jusqu'au 17 janvier 2024. Cette réponse sera publiée dans l'espace consacré au dialogue régional, au plus tard le 24 janvier 2024.

19. Afin de faciliter les travaux, une présentation PowerPoint illustrée sur chacun des points de l'ordre du jour sera mise en ligne, à l'intention des participants, dans l'espace de dialogue régional.

20. Les points examinés dans le cadre de la procédure de correspondance écrite feront partie intégrante des délibérations et du rapport de la 37<sup>e</sup> session de la Conférence régionale.

21. Toutes les séances plénières seront diffusées en direct sur le site web de la Conférence régionale, à l'adresse <https://www.fao.org/events/detail/aprc37/>, puis mises en ligne à l'adresse <http://www.fao.org/webcast/home/fr/>.

## Inscription en ligne

22. Les participants sont priés de noter que le processus d'inscription se fait en deux temps. La première étape est l'inscription en ligne à la Conférence régionale, à l'adresse <https://eur.cvent.me/4mv2O>.

23. La deuxième étape consiste à s'inscrire sur Zoom (pour ceux qui participent en distanciel à la réunion des hauts fonctionnaires ou à la réunion ministérielle, par exemple). Les participants inscrits recevront un lien Zoom et des indications concernant l'utilisation de la plateforme, après s'être inscrits à la Conférence régionale à l'aide du lien susmentionné.

24. Tous les délégués et les observateurs qui participeront à la réunion des hauts fonctionnaires sont priés de s'inscrire au plus tard le 25 janvier 2024. Tous les délégués et les observateurs qui participeront à la réunion ministérielle sont priés de s'inscrire au plus tard le 25 janvier 2024.

## Inscriptions à l'arrivée sur le lieu de la Conférence régionale

25. La 37<sup>e</sup> session de la Conférence régionale (#APRC37) aura lieu à l'hôtel Hilton Colombo. Tous les délégués et les observateurs qui assisteront en présentiel à la réunion ministérielle (19-22 février) sont invités à confirmer leur inscription/arrivée sur le lieu de la Conférence régionale

---

(et non .MOV), doit être compressé pour l'alléger en vue de la diffusion sur Zoom. 3. Une vidéo d'une durée de quatre minutes doit être compressée à une taille de 80 MB, à un taux de compression de 3,5 mégaoctets par seconde (les fichiers de taille supérieure pourraient occasionner des problèmes techniques au moment de leur diffusion) et la compression doit être effectuée avant l'envoi au secrétariat de la Conférence régionale. 4. La date limite du 12 février 2024 doit être respectée afin que le secrétariat dispose de suffisamment de temps pour tester les enregistrements sur Zoom.

afin de recevoir leur badge d'identification. Le comptoir des inscriptions sera ouvert de 9 heures à 20 heures le dimanche 18 février 2024 et de 7 heures à 18 heures les jours suivants, pendant toute la durée de la Conférence régionale. Le secrétariat de la Conférence régionale publiera une liste provisoire des participants le premier jour de la Conférence régionale. Il devra être informé de toute modification ou de tout ajout éventuel à la liste. Seuls les participants inscrits recevront un badge spécial leur permettant d'accéder aux salles de réunion de la Conférence régionale.

### Formalités d'entrée à Sri Lanka

26. Les participants doivent être munis du visa qui convient, qu'ils auront obtenu auprès de Sri Lanka. On trouvera des informations complémentaires ici:  
[https://www.eta.gov.lk/slvisa/visainfo/center.jsp?locale=en\\_US](https://www.eta.gov.lk/slvisa/visainfo/center.jsp?locale=en_US).

### Lieu de la Conférence régionale

27. Comme indiqué précédemment, **la réunion des hauts fonctionnaires se tiendra intégralement en ligne**, sans participation sur place. La **réunion ministérielle** de la 37<sup>e</sup> session de la Conférence régionale (#APRC37) aura lieu à l'hôtel Hilton Colombo. Les participants peuvent réserver leur chambre directement auprès de l'hôtel, en signalant qu'ils participent à la 37<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour bénéficier d'un tarif préférentiel, qui comprend le petit-déjeuner. D'autres hôtels se trouvent à proximité. Pour réserver à l'hôtel Colombo et bénéficier du tarif préférentiel de la Conférence régionale, veuillez suivre le lien suivant: [www.hilton.com/en/attend-my-event/colhitw-aprc37-1d77b4de-1c0b-4864-82a1-07461e5777e](http://www.hilton.com/en/attend-my-event/colhitw-aprc37-1d77b4de-1c0b-4864-82a1-07461e5777e).

28. Il est vivement recommandé aux participants de s'inscrire en ligne le plus rapidement possible, en raison du nombre limité de chambres à l'hôtel Hilton Colombo.

29. Lors de l'enregistrement, les hôteliers peuvent exiger la présentation d'une carte de crédit ou le paiement d'un acompte. Il est à noter que les participants sont tenus de régler leurs factures d'hôtel à leur départ (repas, consommations au bar, pourboires, téléphone, blanchisserie, etc.).

30. L'indicatif téléphonique de Sri Lanka est +94 et le fuseau horaire du pays est en avance de cinq heures et demie par rapport au temps universel coordonné (UTC + 5 h 30).

31. À Sri Lanka, les prises électriques sont de type D, M et G (réseau électrique à 230 V, 50 Hz).

### Questions d'ordre général

32. Toute la correspondance concernant la Conférence régionale doit être adressée à la personne suivante:

#### Secrétaire de la Conférence au Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

M. Sridhar Dharmapuri

Secrétaire de la Conférence, 37<sup>e</sup> Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

39 Phra Atit Road, Bangkok 10200, Thaïlande

Tél: +66 2 6974000; Télécopie: +66 2 6974445; Adresse électronique: [APRC@fao.org](mailto:APRC@fao.org)

**Veuillez adresser une copie de toute correspondance au chargé de liaison du gouvernement hôte à l'adresse indiquée ci-après:**

Chargé de liaison (Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique)

M. Vimlendra Sharan, Représentant de la FAO à Sri Lanka, Bureau du Représentant de la FAO à Sri Lanka, UN Compound, 202, Bauddhaloka Mawatha, Colombo, Sri Lanka

Tél: +94 11 2580798, +94 11 2588537; Télécopie: +94 11 2587990, Adresse électronique: [FAO-LK@fao.org](mailto:FAO-LK@fao.org)